



commissaire
aux comptes

Cabinet Jean François BROTHIER

2GIC

Société à responsabilité limitée

Au capital de 15 000 Euros

Siège social : 2 Chemin des Frenes

17100 SAINTES

900 340 985 RCS SAINTES

Rapport du commissaire à la transformation sur La transformation de la Société en société par Actions simplifiée.

25 Rue Françoise DOLTO – 17000 LA ROCHELLE – Tél. 06 09 70 27 38 – jf.brothier1771@gmail.com

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique

Siret : 403 628 829 000 42 – APE : 6920Z – Coordonnées bancaires IBAN : FR76 1170 6120 2056 0418 5417 672 – BIC : AGRIFRPP817

Madame, Messieurs,

En ma qualité de commissaire à la transformation de votre société en société par actions simplifiée, étant désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 17 juin 2026, j'ai établi le présent rapport afin :

- De vous présenter mon analyse de la situation de la société,
- De vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

En application des articles L 223-43 et L 224-3 du Code de Commerce, j'ai effectué mes diligences, conformément aux normes professionnelles de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté, sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse basée sur les données issues des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité est la suivante :

- Sur les éléments significatifs caractérisant la situation financière et l'état de la trésorerie de la société :
 - La structure financière de la société peut être résumée de la façon suivante :

	31/12/2025
Capitaux propres	256 565 €
Dettes financières	154 490 €
Immobilisations financières brutes	205 332 €
Amortissements	26 975 €
Fonds de roulement	232 698 €
Créances	24 072 €
Dettes courantes	24 958 €
Besoin en Fonds de Roulement négatif	886 €
Trésorerie	233 584 €

- Sur les agrégats caractérisant le niveau d'activité de la société, les résultats dégagés et leur évolution :

Les agrégats significatifs sont résumés ci-après :

	31/12/2025 (12 Mois)	31/12/2024 (12 Mois)
Produits d'exploitation	315 365 €	319 126 €
Résultat d'Exploitation	73 951 €	73 223 €
<i>Résultat d'exploitation / CA</i>	<i>23.44 %</i>	<i>22.94 %</i>
Résultat financier	- 3 088 €	- 3 567 €
Résultat courant avant impôt	70 863 €	69 655 €
<i>Résultat courant avant impôt/ CA</i>	<i>22.47 %</i>	<i>21.82 %</i>
Résultat net après impôt	57 397 €	56 635 €
<i>Résultat net après impôt/ CA</i>	<i>18.20 %</i>	<i>17.74 %</i>

Mission du Commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date du dernier arrêté comptable, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Les comptes annuels concernant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 font apparaître une situation nette qui se décompose comme suit :

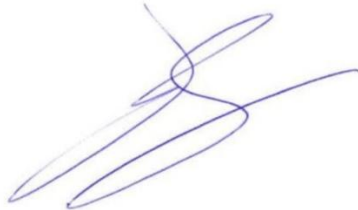
Capital social :	15 000,00 €
Réserve légale	1 500,00 €
Autres réserves	182 668,00 €
Résultat au 31 décembre 2025	57 397,00 €
Total des capitaux propres	256 565,00 €

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Je n'ai pas noté d'avantages particuliers.

Sur la base de mes travaux, je suis d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social qui s'élève à 15 000,00 euros.

Fait à La Rochelle
Le 22 juin 2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean François BROTHIER
Commissaire à la Transformation